



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 22 février 2010**

Présidence: M. Eric BIELER

**1. Appel: 82 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Arrivé à 21h. KIRCHNER Volker

Excusés: AJETI Ramadush, BOESIGER Michel, CARRARD Raymond, CHATELENAT Christophe, COCHET Patrice, CORNU Gabriel, DOUSSE Jean-Robert, FRACHEBOURG Jean-Marie, FREI Maurice, GOLDEN Gérard, HANHART Jacques, KARLEN Dominique, LUKIC Slavojka, MORA Braulio, ROCHAT Blaise, THUILLARD Guy-François

Absents: CORNU Jacques-Edouard, SAUER Patrick

**2. Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2010**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Après avoir accepté, dans un premier temps, de mettre à l'ordre du jour une motion du groupe socialiste dont le texte n'était pas parvenu au Bureau, celui-ci a décidé à l'unanimité de retirer le point 11 et de le reporter à la prochaine séance, selon l'article 85 du règlement.

L'ordre du jour est accepté à une large majorité et 2 avis contraires.

**4. Communications du Bureau**

- a) M. le Président a reçu la démission de M. Jean MEYER, et la lit. M. Meyer a été élu sur la liste du POP, qui a encore des viennent-ensuite.
- b) Concernant les bouteilles d'eau, le Bureau a demandé à la Municipalité de fournir une bouteille par personne.
- c) Une motion de M. Jean BISCHOFBERGER a également été reçue trop tard et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**5. Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de M. Hajriz JASHARI, POP, en remplacement de M. Jean MEYER. Il lui souhaite la bienvenue.

**6. Rapport N° 144 Adoption du plan de quartier "Vy-Creuse-Usine à Gaz-Rive".**

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

M. Jean-Claude MERMILLIOD précise qu'il y a eu un changement dans la dimension de la parcelle vendue à Naef Participations Financières SA entre le dépôt du préavis et la réunion de la commission. Une petite parcelle à l'arrière du bâtiment, constructible en sous-sol, a été ajoutée au tout dans la convention de vente. Pour modifier les conclusions du préavis, la commission propose un amendement du point 3.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que la Municipalité se rallie totalement à l'amendement proposé.

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE relève que cela fait des années que le Conseil vote des plans de quartiers et que rien ne se passe. Quelques années plus tard, des fonds supplémentaires sont demandés car le plan voté ne correspond plus à ce que l'on veut faire. Elle en veut pour preuve, le PQ de la Poterie pour lequel CHF 190'000.- ont été votés en 2005 et CHF 65'000.- de rallonge en 2009 ; le PQ Vy-Creuse – rue de Rive CHF 152'000.- en 1996 et CHF 76'000.- de rallonge en 2008, etc... Elle demande si les constructions demandées vont commencer cette année ou au plus tard l'année prochaine. Elle souhaite que les plans de quartiers soient votés uniquement lorsque l'on a l'assurance que quelque chose va se passer.

M. Jacky COLOMB : " La lecture du rapport de la commission et la relecture du préavis 144 me laisse penser que tout n'est pas bon à prendre dans ce plan de quartier. Tout d'abord la réponse de la Municipalité sur la possibilité de construire des logements en lieu et place de la salle de spectacle ou des bureaux ne peut pas me satisfaire. En effet, ce qui est possible dans le bâtiment construit par Naef peut l'être également dans la partie communale. La création de logements et de locaux commerciaux n'est pas plus impossible pour la partie C1 que pour la partie C2 du bâtiment. Le fait que les bâtiments soient semi-enterrés permet quand même de réaliser des surfaces commerciales correctes grâce aux puits de lumière et des logements dans la partie haute et avant des constructions comme pour la partie C2 du bâtiment. Le projet de Naef Participations, associe l'activité commerciale, artisanale et l'habitation, il est cohérent pour ce quartier. Il serait souhaitable de continuer dans le même esprit sur la parcelle communale et de dédier ce secteur au commerce et à l'habitation comme c'est le cas dans la majeure partie du quartier de Rive. Si les problèmes d'isolation acoustique de l'Usine à Gaz seront réellement résolus, alors il n'y aurait aucune raison de ne pas entrer en matière. L'excuse de ne pas modifier une option, de ne pas vouloir adapter un plan de quartier en fonction de l'actualité, de la situation sociale, de la conjoncture financière sous prétexte qu'il faudrait le remettre à l'enquête est tout simplement inacceptable surtout pour un projet qui date de 1996. Comme on peut le lire, le préavis a suivi une ligne de développement plus ou moins sinueuse, satisfaisant aux requêtes du canton du bout des lèvres. En 2008, la Municipalité a décidé de relancer l'affaire avec pragmatisme nous dit-on, sans le remettre en cause, en évitant soigneusement de se poser les bonnes questions pour actualiser ce plan de quartier, de manière à ne pas le remettre à l'enquête. L'aspect urbanistique, social, environnemental a été laissé de côté au profit de la volonté de faire avancer coûte que coûte un vieux plan de quartier élaboré par des anciens Municipaux et autre chef de l'urbanisme qui n'ont jamais pris en compte les intérêts de la population du quartier. C'est un peu léger car aujourd'hui l'acceptation de ce plan de quartier nous lie les mains pour le futur et ne laisse pas le choix de construire autre chose qu'une salle de spectacle inadaptée parce que trop petite.

La question des coûts de fonctionnement de ce nouveau complexe d'Usine à Gaz n'est pas évoquée dans le préavis et à peine effleurée dans le rapport de la commission. Il faut toutefois se rendre compte que l'exploitation d'une seconde salle, la programmation qui va avec, l'idée d'héberger des artistes résidents engendre des frais démesurés pour une ville comme la nôtre. Seules des villes d'importance ont des budgets suffisants pour assurer de telles dépenses à l'image des villes françaises qui ont de somptueux budgets culturels grâce à un Casino, par exemple. En cas d'acceptation de ce plan de quartier et dans la perspective de la construction de cette salle, soyez prêts à mettre en route en même temps que l'extension de l'Usine à Gaz, une magistrale usine à subventions, ce que personne ne souhaite en ces temps de difficultés financières. En conséquence, je vous recommande Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de refuser l'adoption de ce plan de quartier, de le renvoyer à la Municipalité pour qu'elle le remanie de manière à ce que l'affectation du bâtiment C1 soit possible pour autre chose que la construction d'une salle de spectacle. Le moment de voter un crédit de construction pour une extension de l'Usine à Gaz n'est pas encore venu pour le Conseil communal, cela laisse à la Municipalité tout le temps nécessaire à une étude plus circonspecte des lieux afin de présenter au Conseil un plan de quartier plus flexible dans ses affectations. "

M. Bernhard WILLI pose une question de principe concernant les noms des plans de quartiers. Autrefois, on choisissait les noms selon les lieux-dit tels qu'inscrits au cadastre et au Registre foncier. C'est ainsi que l'on pouvait situer sans difficulté l'endroit. Aujourd'hui, on a un plan de quartier "Préfleuri" à la route du Stand et un chemin de "Préfleuri" à l'avenue Alfred Cortot, ce qui prête à confusion. Pour l'UEFA on a créé une zone intitulée administrative, etc... En relation avec le plan de quartier Vy Creuse – Usine à gaz – Rive, on utilise le nom d'une entreprise ou institution. L'usine à gaz n'est pas un lieu-dit. Par conséquent, il propose de remplacer aussi bien sur le plan que dans le règlement "Aire usine à gaz" par "Aire à but culturel".

M. Christian PERRIN ne se rallie pas du tout à M. Colomb. Il estime que, pour une fois que l'on fait avancer les choses, il n'est pas bon de les bloquer. Si la salle de spectacle ne plaît pas à tout le monde, il n'y a aucune obligation de la faire tout de suite. Le reste du plan de quartier mérite d'être réalisé et il est urgent de délivrer les permis de construire nécessaires afin de pouvoir construire quelque chose de propre dans cette partie de la ville. La salle de spectacle pourra toujours venir après.

M. Albert GRAF relève que cette opération va amener CHF 270'000.- à la commune, ce qui est conséquent par les temps qui courent. Ensuite, il pense qu'il y a un avantage culturel important avec l'extension de l'Usine à Gaz qui est à l'étroit. Ce projet allie le culturel et le financier et il invite le Conseil à approuver le rapport et ne pas s'y opposer sans rien proposer d'autre.

M. Marc PRUDENTE souligne que le prix de vente a été fixé à environ CHF 640.- le m<sup>2</sup> et il souhaite savoir combien de surfaces supplémentaires permettent cet échange.

M. Jean-Claude MERMILLIOD répond qu'il n'y a pas de surface supplémentaire constructible, mais une bande de terrain à l'arrière du bâtiment qui permettra d'avoir plus de surface pour le garage souterrain. En surface, cela sera une zone de verdure, pour un chemin. La même surface est constructible.

M. Jean-Paul URSENBACHER estime qu'il est nécessaire d'avoir une petite salle pour le théâtre. Il ne s'agit pas d'avoir une salle luxueuse, mais un endroit pour les répétitions. Un concierge qui nettoie de temps à autre serait suffisant. Les sociétés locales de théâtre n'ont pour l'instant aucun lieu de travail à disposition.

Mme Stéphanie SCHMUTZ regrette que la commune ait vendu une parcelle pour CHF 270'000.-, même si cela est bon à prendre à l'heure actuelle. Par contre, il est également important d'avoir des appartements à loyers modérés ou adaptés. Elle se demande pourquoi au lieu de vendre cette parcelle, il n'a pas été possible de négocier avec Naef pour avoir quelques loyers adaptés.

M. Jacky COLOMB précise qu'il aimerait que l'on puisse construire autre chose qu'une salle de spectacles à cet endroit. De plus, selon la configuration des lieux, le garage souterrain est prévu sous les deux bâtiments. Il faudrait donc, pour éviter des problèmes techniques, les construire en même temps. Si on attend que le Conseil vote un crédit pour la salle, on risque de prêter le projet. Il lui semble qu'il serait plus judicieux de construire les deux bâtiments avec le même type de structure, à savoir du commercial au rez-de-chaussée et des appartements en-dessus.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS reconnaît qu'il s'agit d'un vieux plan de quartier, mais les constructions devraient voir le jour assez rapidement dès le moment où il sera validé. De plus, si ce PQ remonte à 96-97, c'est qu'il y a eu des oppositions des voisins avec qui il a fallu négocier et à qui on a pu apporter des solutions satisfaisantes. Il y avait notamment un passage pour piétons qui allait jusqu'à la station d'épuration et que la commune a accepté de supprimer. Toutes les oppositions ont été retirées, à l'exception d'une, qui n'est pas recevable. En ce qui concerne les appartements, il est impensable de mettre des appartements car la partie amont est semi-enterrée et il n'y aura pas de lumière du jour. Quant au premier étage, il pourrait y avoir des bureaux ou des chambres pour les acteurs de l'Usine à Gaz. Toutefois, il semble difficile d'avoir beaucoup d'appartements à cet endroit au vu des nuisances engendrées par l'Usine à Gaz. Enfin pour le nom du PQ, l'Usine à Gaz fait partie du patrimoine culturel. Au moment de choisir le nom, il a fallu différencier ce PQ avec celui de la Vy-Creuse.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait apporter un éclairage sur le projet concerné. Si le projet date de 20 ans, il se trouve qu'une partie des locaux de l'Usine doivent être démolis pour réaliser le PQ, raison pour laquelle ils ne sont d'ailleurs pas entretenus correctement. Il relève également que M. Colomb est partie prenante dans le projet et qu'une convention a été signée avec lui. M. le Syndic précise donc qu'il faut prendre ses remarques avec distance. Il ne peut pas être d'accord au sujet des coûts d'exploitation et des attaques du projet. Un partenariat public-privé est actuellement à l'étude avec des coûts les plus bas possibles. L'association qui s'occupe de l'Usine pourra également gérer la salle supplémentaire à peu de frais. Les mêmes techniciens, les mêmes personnes pourront s'en occuper. De plus, selon un sondage effectué, cette nouvelle salle correspond à un vrai besoin. Par ailleurs, on n'est pas en train de créer un aspirateur à subventions. Il a clairement été expliqué qu'il s'agit d'une salle d'accueil et non de création. Il ne peut absolument pas être d'accord avec M. Colomb par rapport à ce procès d'intention de ces locaux indispensables.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement suivant du point 3 à une large majorité et 1 abstention:

3. de vendre une surface de 418 m<sup>2</sup>, détachée de la parcelle 1199 (Ville de Nyon), pour l'intégrer à la parcelle 4642 (Naef Participations Financières SA) au prix de CHF 270'000.-

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 5 avis contraires et 4 abstentions

1. d'adopter le plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive » ;
2. de lever l'opposition du propriétaire de la parcelle 335 (Kernen), qui a obtenu satisfaction quant à l'objet de son opposition ;
3. de vendre une surface de 418 m<sup>2</sup>, détachée de la parcelle 1199 (Ville de Nyon), pour l'intégrer à la parcelle 4642 (Naef Participations Financières SA) au prix de CHF 270'000.
4. de porter le montant encaissé suite à la vente de ladite parcelle au compte No 9282.20 (fonds de réserve) « Achats futurs de terrains ».

**7. Rapport N° 146 Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Bernhard Willi, du 12 avril 2006, concernant la modification de certaines zones vertes en zones d'utilité publique.**

Rapporteur : M. René WENGER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention

- d'accepter le rapport municipal N° 146 relatif à la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Bernhard Willi, du 12 avril 2006, concernant la modification de certaines zones vertes en zones d'utilité publique.

**8. Rapport N° 150 concernant le complexe scolaire et sportif de Nyon-Rocher - Crédit de CHF 950'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux d'entretien, de mise en conformité et d'aménagements sur les bâtiments et les surfaces extérieures..**

Rapporteur : M. Grégory DURAND

La discussion est ouverte.

M. David SAUGY aimerait savoir si la Municipalité et la commission ont tenu compte des démarches d'économies et des nouvelles priorités visant à planifier les investissements de manière optimale dans le cadre de l'étude de ce préavis. D'autre part, il estime qu'il s'agit d'une quantité de petits entretiens qui ont été additionnés et qui auraient dû être présentés par la voie du budget. Il rappelle que les préavis doivent servir à financer des investissements et des entretiens durables. L'entretien courant devrait être, lui, financé par le budget. Au vu de la volonté de la Municipalité de réduire les dépenses, il invite le Conseil à refuser ce préavis et à laisser, pour les urgences, la Municipalité revenir par la voie du budget.

Mme Aline ANGELI, en tant qu'utilisatrice des lieux, encourage les Conseillers à soutenir ce préavis qui apporte de réelles améliorations pour la sécurité et les conditions de travail des élèves. De plus, elle signale que les mains courantes servent de véritables toboggans et demande de mettre des obstacles dessus. Elle signale encore que l'isolation phonique entre les classes du 4<sup>ème</sup> étage est très mauvaise. Par contre elle se réjouit du couvert à vélos extérieur, car dans le souterrain actuel il y a beaucoup de vandalisme.

Mme Josette GAILLE, en tant que membre de la commission et signataire du rapport, relève que la réunion a eu lieu début janvier, bien avant de recevoir l'information concernant les démarches d'économies qui fait ressortir la volonté de la Municipalité de ne dépenser qu'en cas de nécessité absolue. Il lui semble qu'attendre un peu pour ces travaux n'est pas dramatique, sauf peut-être pour l'éclairage de la cour. Tout est tellement sombre que des personnes se croient tout permis. Elle votera donc non à ce préavis en espérant faire partager son opinion à une majorité de conseillers, montrant ainsi que le Conseil est conscient de la situation et a également la volonté de diminuer le déficit annoncé pour 2010.

M. Francis CATTIN signale que le groupe UDC estime que les mesures demandées dans ce préavis ne sont pas forcément d'une urgence extrême. Il recommande donc de voter non.

M. Grégory DURAND souligne que, même si la commission s'est réunie le 5 janvier, certains éléments au niveau de la sécurité, du personnel et de l'accueil sont toujours essentiels. Il rappelle qu'il y a également une place de travail prévue pour un apprenti. Il demande d'accepter ce préavis et montrer la responsabilité du Conseil vis-à-vis des écoliers.

M. Yves FROIDEVAUX est surpris de la tournure du débat, car début janvier, le budget avait été voté et la situation financière de la commune était connue. Il avait été demandé à la Municipalité un rapport présentant des mesures d'économies. Il ne comprend pas pourquoi dès lors maintenant certaines personnes changent d'avis alors qu'il n'y a eu aucun nouvel élément. De plus, lorsqu'il s'agit de sécurité des élèves, notamment à la piscine, il lui semble malvenu de refuser.

M. Tefik RASHITI demande d'être responsable et de penser aux enfants.

M. Maurice GAY se pose des questions en relation avec la sécurité. Un gros container à papier n'est-il pas plus dangereux que plusieurs petits? Les enseignants ou les gardes-bains ne peuvent-ils pas veiller à ce que les enfants ne retournent pas à la piscine? Idem pour le dispositif d'alarme? Enfin, ne peut-on pas trouver un autre local pour stocker les skis? La sécurité n'est pas la raison primordiale d'accepter ce préavis.

Mme Aline ANGELI fait encore remarquer que des voitures circulent dans la cour alors qu'il y a de nombreux élèves. Elle estime qu'il en va de la responsabilité du Conseil.

M. David SAUGY souligne que lorsque l'on parle de sécurité, il faut aussi faire appel à la responsabilité individuelle. On ne peut pas protéger les enfants contre tout ce qui pourrait leur arriver. Il pense qu'au niveau de la sécurité, la Municipalité a la possibilité par la voie budgétaire ou par les compétences hors budget de faire le nécessaire. Il ne pense pas qu'il soit indispensable de voter CHF 950'000.- pour une borne qui va sauver des élèves. Il ne faut pas se cacher derrière des problèmes de voitures dans la cour pour dépenser cette somme.

M. Marc PRUDENTE relève qu'une borne a été mise dans la cour du Centre Ville pour des raisons de sécurité alors que des personnes âgées viennent au temple. Il est également alarmé d'entendre qu'il y a libre accès pour chercher des skis dans un local qui stocke de l'acide chlorhydrique.

Même si cela fait 20 ans qu'il existe, il ne faut pas attendre un accident pour le changer. Il votera ce préavis pour des questions de responsabilité et ce qui est fait maintenant n'est plus à faire.

Pour Mme Marlyse GRAF-ZAUGG, la sécurité n'a pas de prix et cela coûte beaucoup plus cher en cas d'accident. Elle relève qu'en cas d'accident, chaque seconde compte. Les travaux proposés correspondent à des mesures urgentes et il n'y a rien de superflus.

M. Christian UDASSE signale que, si la sécurité n'a pas de prix, ce préavis arrive au mauvais moment. Il demande de faire une étude de toutes les urgences concernant la sécurité et de demander des offres. Il estime que l'on n'arrivera pas à cette somme.

Mme Chantal THUILLARD ne comprend pas M. Saugy qui trouve généralement inadmissible de tout mettre dans le budget. Il y a deux poids, deux mesures.

M. David SAUGY relève que la partie concernant la piscine ne représente que CHF 78'000.- du préavis. Il est tout à fait possible de sécuriser la piscine via des crédits supplémentaires. Il ne faut pas se focaliser sur la sécurité.

M. le Municipal Claude ULDRY répond aux remarques. Il n'est pas correct, ni possible de passer CHF 950'000.- par voie de budget. Il n'est pas question de faire du "saucissonnage" pour passer par la voie du budget. Pour information, le budget d'entretien du service des bâtiments est de CHF 450'000.- pour tous les bâtiments. Ce chiffre a par ailleurs été réduit de 5% pour 2010. Concernant la main courante, M. le Municipal va demander d'étudier la possibilité de poser des obstacles. Pour l'isolation phonique, aucune plainte n'a jamais été formulée par les directeurs. Le couvert à vélos sera probablement proposé prochainement par le service de la mobilité. Concernant les containers à papier dans les corridors, la demande vient de l'ECA. Le même système a été mis en place à Nyon-Marens à la satisfaction de tous. Pour ce qui est de la sécurité à la piscine, il signale que les classes primaires sont encadrées légalement par deux enseignants, mais les secondaires ne sont encadrées que par un seul. Si les cours sont souvent donnés à deux classes en même temps, cela n'est pas toujours possible. Un bouton d'alarme permettrait à l'enseignant de s'occuper de l'enfant en détresse, pendant qu'un élève pourrait activer l'alarme. Le problème est identique concernant les portes anti-retour. Lorsque l'enseignant va se changer, il ne peut pas surveiller si un enfant retourne à la piscine. Concernant le local à skis, une solution a été trouvée ailleurs, mais il faut l'aménager, ce qui a un coût. Etant donné que des fuites dans la tuyauterie ont été découvertes, cela permettra d'éviter des accidents. Enfin, concernant les luminaires et faux-plafonds à refaire, ils n'ont pas été refaits en 2004, par l'ancienne Municipalité. Or aujourd'hui, les luminaires se cassent quand il faut les changer et les pièces ne se trouvent plus. Financièrement, il est plus intéressant de changer également les faux-plafonds.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 29 avis contraires et 3 abstentions

1. Un crédit de CHF 950'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer la réalisation de divers travaux d'entretien, de mise en conformité et d'aménagements sur les bâtiments et les surfaces extérieures du complexe scolaire et sportif de Nyon-Rocher,
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-03 Nyon-Rocher, dépense amortissable en 30 ans

**9. Rapport N° 151 concernant des crédits supplémentaires au budget 2009 pour un total de CHF 127'000.- première et dernière série (montant partiellement compensé).**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

M. Pierre GIRARD précise que le transfert du compte "salaire personnel auxiliaire Paléo" au compte "solde" est important, car un pompier qui touche de l'argent du compte "salaire" doit le déclarer aux impôts, au contraire du compte "solde", ce qui est préférable pour un service de volontariat.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention

d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 127'000.- (montant partiellement compensé) qui sont à porter en augmentation des postes suivants:

Chapitre 1	
Compte no 154-3012.00/3030.00/3040.00/3050.00	
Musée historique/porcelaines - salaires et charges sociales	CHF 32'000.-
Chapitre 3	
Compte no 343-3141.00	
Bâtiment scol. sec. Nyon-Marens - entretien des bâtiments	CHF 35'000.-
Chapitre 6	
Compte no 650-3013.00	
Service du Feu - soldes	CHF 60'000.-
<hr/>	
Total des crédits supplémentaires budgétaires	CHF 127'000.-

=====

#### **10. Motion du Parti Indépendant nyonnais en faveur d'une auberge de jeunesse**

La Parti Indépendant demande que la motion soit directement envoyée à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY trouve étonnant cette motion du Parti Indépendant, car Mme Fonjallaz avait demandé exactement la même chose, à la différence qu'ils proposaient un bâtiment, la villa Niedermeyer. Il trouve dommage de reprendre ce sujet alors que plusieurs d'entre eux ont enterré le premier projet.

M. Jacky COLOMB souligne que le projet de Mme Fonjallaz n'a pas été enterré, mais il est repris car aucune réponse n'a été donnée. Il s'agissait d'un backpacker et les lieux n'étaient pas appropriés selon la commission qui avait étudié la motion.

M. Anthony LAMBE félicite le Parti Indépendant pour leur initiative à propos d'une auberge de jeunesse à Nyon. Il était membre de cette association et a des bons souvenirs des auberges de caractère – d'un ancien fort à Delhi à une caravane dilapidée, battue par les vents, au bord des landes sauvages de Yorkshire. Il imagine que les coûts seraient un problème, mais dans ce cas on peut contacter l'Association Suisse des Auberges de Jeunesse au travers de leur site. On pourrait ainsi demander leur avis à propos du type de bâtiment qui convient. Il est d'avis de choisir un bâtiment avec caractère, préférablement un que Monsieur le Municipal Dupertuis veut démolir.

M. Christian UDASSE pense qu'il faudrait voir avec la région, ou même avec le canton, s'il est possible de trouver un lieu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil prend en considération cette motion à une large majorité, 1 avis contraire et 9 abstentions et l'envoi à la Municipalité pour étude et rapport.

## **11. Motion du Parti socialiste pour la création d'un pourcent culturel à Nyon**

Ce point est supprimé et reporté à la séance du mois de mars.

## **12. Motion des Partis radical et libéral demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance aux environs de la gare, sur la place St-Martin et vers l'Esplanade des Marronniers.**

M. Maurice GAY relève que dans de nombreuses villes vaudoises, habitants et commerces demandent d'augmenter leur sécurité pour faire face à la hausse des incivilités. Jamais une caméra ne remplacera l'indispensable travail de terrain réalisé par les forces de l'ordre, mais elle permettra de décharger celles-ci et de les aider dans leurs missions. De l'avis même des autorités qui en ont installés, leurs effets s'avèrent positifs. Aux côtés des pouvoirs publics, la population se dit favorable à la vidéosurveillance, comme en témoignent les résultats des votes observés en Suisse sur la question. Le cadre légal actuel et les conditions strictes fixées à l'usage de la vidéosurveillance, offrent toutes les garanties pour une utilisation à la fois efficace et équilibrée. Sur ces bases, et constatant que les environs de la gare, que la place St-Martin et l'Esplanade des Marronniers font l'objet d'actes d'incivilités répétés qu'il s'agit de combattre fermement, le groupe libéral et le groupe radical déposent cette motion et demandent son renvoi à une commission.

La discussion est ouverte.

Pour Mme Stéphanie SCHMUTZ, le groupe socialiste est conscient des problèmes d'incivilités en ville de Nyon. Toutefois, il ne croit pas à l'effet baguette magique des caméras. Quelle est leur réelle utilité pour les lieux cités et quels sont les objectifs réels de cette motion? Pour le groupe socialiste, il s'agit d'une réponse démagogique à un problème complexe, pour lequel seule une réponse plurielle pourrait permettre de tendre à une amélioration de la situation. Cette motion permettra toutefois à une commission d'ouvrir un débat certainement utile et, elle espère, constructif sur le sujet.

M. Jean BISCHOFBERGER : " A la lecture de la motion demandant l'installation de caméras de vidéo-surveillance dans notre ville, je me suis demandé ce qu'il adviendrait si une dizaine de conseillers communaux de notre bord, défenseurs des valeurs républicaines, se rebiffant à l'idée qu'un bruit de bottes deviendrait plus assourdissant que le chant des étourneaux à la place des Marronniers, décidait de démontrer par l'absurde la stupidité de cette motion qui sent le populisme soufré que nous connaissons déjà. Ils se rendraient tous à la Place Saint-Martin, dès l'installation des caméras, dans la nudité la plus absolue, enveloppés dans un manteau de pluie et, au commandement de « un, deux et trois » l'ouvriraient de concert devant la caméra. La réaction prévisible serait que le lendemain matin, à la publication dans la Côte de la photographie de l'acte délictuel, les deux ténors de la droite réunie voudraient immédiatement recourir à leur arme de prédilection, soit la Conférence de Presse. Ils y aligneraient un tissu de contre-vérités – ils n'en seraient pas à leur coup d'essai, peu s'en faut - pour annoncer à la population que, ne voulant pas être pris de court, eux aussi s'exhiberaient tout nus devant la caméra, cette fois-ci à la Place de l'Esplanade, pour changer un peu le décor. A la publication du rectificatif pictural dans la Côte, la population se rendrait bien compte que, des deux ténors, l'un valait bien l'autre et que l'union des deux partis n'amènerait rien de valorisant. La morale de cette histoire est qu'il faudrait installer chez les deux motionnaires des caméras d'introspection plutôt que de les éparpiller dans la ville. "

M. André CATTIN relève qu'il y a deux ans il avait déjà demandé de mettre des caméras de surveillance. Il ajoute qu'il faudrait également en ajouter le long de la Vy-Creuse. Il reconnaît que ce n'est pas la seule mesure à prendre et il est content de voir que d'autres partis s'intéressent à la sécurité.

M. Tefik RASHITI signale que le POP est également sensible à la sécurité. Il considère que chacun doit pouvoir faire l'usage de l'espace public sans risque. A Lausanne, la politique du Municipal POP de la police, Marc Vuilleumier, va dans ce sens. Le concept des quatre piliers a fait ses preuves : connaissance fine de la ville, développement du partenariat et rapprochement de la population, visibilité policière, rapidité et efficacité d'intervention. Les caméras de surveillance ne sont en aucun cas une réponse adéquate à la délinquance.

En Grande-Bretagne, il est établi que, 10 ans après l'installation massive de caméras, le bilan est nul. Autre inefficacité de la technologie, celle-ci induit des risques très concrets pour le citoyen : voyeurisme, stigmatisation de la population et des quartiers considérés criminogènes. Les caméras sont porteuses d'une vision du monde répressive et autoritaire faisant fi de la sphère privée des citoyens. Le POP luttera contre l'instrumentalisation électoraliste des sentiments d'insécurité par la droite nyonnaise comme il l'a fait dans le cadre de son opposition au passeport biométrique. Il défendra cette valeur fondamentale du respect de la sphère privée de chacun. Le fond de cette motion n'a donc aucune raison d'être.

M. Anthony LAMBE a sondé 164 personnes habitant ou travaillant à Nyon. Son sondage n'a rien de scientifique, mais révèle que 64% sont pour, 15% contre et 21% sont indécis. Les caméras de surveillance seraient un outil efficace, mais seulement dans le contexte d'une politique qui implique la police, les services sociaux et les parents des mineurs concernés. Il a demandé à un policier pourquoi il y a un manque d'agents à pied au centre-ville le soir. Selon M. Lambe, les agents à pied, bien formés, pourraient communiquer avec les jeunes, toutefois, il semblerait qu'il y ait un manque de personnel dans la police. Le parti qui prétend protéger les sous dans nos poches ne fait aucune référence aux coûts d'installation, de maintenance et d'une politique de suivi. Il ne fait aucune référence non plus aux coûts à l'avenir si nous ne résolvons pas ces problèmes qui nous affligent aujourd'hui. Peut-être le moment est arrivé pour eux de reconsidérer leur opposition à l'augmentation d'un pourcent d'impôts, car nous devons investir dans les gens – pas seulement dans les machines.

M. Pascal FRANCFORT fait partie de la commission de naturalisation et demande régulièrement aux candidats s'ils se sentent en sécurité à Nyon. De nombreuses personnes ne se sentent pas en sécurité aux abords de la gare, raison pour laquelle il est pour les caméras.

M. Yves FROIDEVAUX reconnaît que si l'on fait voter la population nyonnaise on obtiendrait une majorité confortable pour l'installation de caméras. Mais une solution simple, répond-elle vraiment aux problèmes complexes soumis? Des évaluations scientifiques sérieuses sur la mise en place de caméras dans d'autres pays montrent le peu d'efficacité de cette surveillance. Elles répondent certes à la protection de biens, comme dans le M2 par exemple, mais ne permettent qu'exceptionnellement de retrouver quelqu'un ayant commis une incivilité. En France, seules 700 personnes ont pu être trouvées avec 3 millions de caméras, la proportion est peu significative. Il estime que le débat sécuritaire doit être empoigné avec sérénité, mais pas avec des solutions simples.

Mme Christine TROILLET est surprise, car dans un premier temps MM. Gay et Saugy estimaient que la sécurité des élèves ne valait pas la peine d'être améliorée et maintenant ils proposent une solution simpliste et populiste sur l'incivilité.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND souligne que l'on demande à la Municipalité de faire des économies, mais les Conseillers doivent également réfléchir avant de faire certaines propositions. Sont-elles bien utiles et combien vont-elles coûter.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG répète que les caméras n'apportent pas grand'chose, mais avec leur pose dans certains secteurs seulement, on va déplacer les problèmes. Les auteurs de troubles vont aller investir d'autres lieux. Il faut continuer à privilégier d'autres pistes, mettre en œuvre des actions préventives telles qu'elles sont déjà appliquées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent le renvoi de cette motion à une commission pour étude et rapport.

**13. Interpellation des Partis libéral et radical intitulée « Comment la commune compte-t-elle gérer l'accueil parascolaire des enfants ? ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**14. Interpellation de M. Bernhard Willi au sujet de « La santé de nos rivières ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**15. Interpellation de M. Jacky Colomb relative au « Trafic de drogue aux environs du centre de requérants d'asile ». (en annexe)**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**16. Réponse à l'interpellation de M. Jacky Colomb au sujet de la Vy-Creuse (en annexe)**

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité d'être allée dans le sens de la commission. Il demande toutefois si le "court – moyen" terme mentionné s'inscrit dans le cadre du préavis. Est-ce que lorsque la Vy-Creuse sera aménagée, la place sera réellement faite.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS confirme que la place sera définitivement piétonne lorsque la Vy-Creuse sera ouverte et que les transformations des trottoirs de la rue César-Soulié seront faites.

**17. Communications municipales**

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Fabrice BODMER qui demandait de repeindre le tunnel de la ruelle des Moulins. Si la Municipalité partage son souci, ce tunnel représente des façades d'immeubles qui appartiennent à des privés. Il faudrait signer une convention d'entretien et les propriétaires seront contactés.

Concernant le PQ du stand, en réponse à M. Marc PRUDENTE, il signale qu'en début 2008, la Municipalité avait approuvé un cahier des charges qui prévoyait la création d'un quartier durable. Le démarrage du projet a été retardé à cause de divergences de vues avec le mandataire. Finalement, celui-ci lui a été retiré à l'automne dernier et ce PQ sera mis au concours entre différentes coopératives d'habitation. Le cahier des charges sera très précis et exigera de le réaliser selon les désirs de la Municipalité, soit en faisant un quartier durable avec des loyers abordables. Cette décision ayant été prise dans l'après-midi, de plus amples informations seront données ultérieurement.

Enfin, concernant la demande de Mme Aline ANGELI pour la pose d'une main courante à la ruelle des Moulins, M. le Municipal lui suggère qu'elle lui montre sur place où elle la souhaite, car il est difficile et coûteux d'en poser 200 mètres.

Mme la Municipale Monique BOSS répond à M. Jean-Claude MERMILLIOD concernant le lierre sur le mur supérieur du jardin de la Duche. Le service des Espaces Verts et Forêts signale qu'il s'agit d'un entretien normal avec une vision à long terme, d'un endroit laissé à lui-même depuis plus de 20 ans. En effet, ce lierre n'est pas solidaire avec le mur, il devait donc impérativement être taillé. Si la taille était un peu rude, mais il a été constaté que certaines jeunes pousses colonisent déjà les murs d'une manière durable. De plus, les plantes coupées aux pieds vont rapidement reprendre de l'ampleur. Ils visent à garder un juste équilibre entre les surfaces en pierre et le lierre dans des proportions de 30 à 35% végétalisées. Il faut toutefois savoir qu'au niveau de la biodiversité, un mur sans lierre est plus riche en espèces végétales. Une journée d'action sur le thème de la biodiversité sera organisée par le Musée du Léman en juin prochain. Concernant le saule pleureur, il a dû être abattu pour des raisons sanitaires, son tronc était complètement pourri, mais un nouvel arbre sera planté.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Guy-François THUILLARD au sujet des bouteilles d'eau à disposition lors des séances. Il signale que le frigo sera désormais rempli, mais pour garantir une solution durable, il souhaite que les Conseillers utilisent de préférence l'eau du réseau. Dans un 2ème temps, des verres plus respectueux de l'environnement seront achetés. D'autre part, un container à PET a été mis à disposition.

## **18. Divers et propositions individuelles**

M. Jacques PITTET ne comprend pas pourquoi l'Exécutif a décidé de recourir au Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal cantonal qui donnait raison aux promoteurs du projet de construction d'une station service Migrol avec shop. En effet, le client du shop ne fait pas ses emplettes ménagères courantes dans ce genre de magasin qui souvent offre des marchandises plus chères. Il y va en général pour se dépanner lorsque les autres sont fermés et n'entre dès lors pas en concurrence avec les commerces locaux. De plus, l'issue d'une telle procédure lui semble assez aléatoire et représente un coût important pour nos finances. Il souhaite que la commission de gestion se penche sur le coût de cette succession de recours.

M. Jacky COLOMB demande qui paie les réfections qui sont actuellement en cours au pont sur l'Asse sur l'A1. D'autre part, il relève, que selon la presse, la Municipalité de Gland souhaite interdire les moins de 16 ans de sortir après 23h. Dans l'article il est mentionné qu'une loi semblable existe à Nyon. Il souhaite savoir comment elle est appliquée? Enfin, il relève qu'un député a déposé une motion sur la gestion des déchets au Grand Conseil. Or, dans les signataires de cette motion une seule de nos trois députés l'a signée. A l'heure où la commission qui planche sur la gestion des déchets dans notre commune a des problèmes pour définir quelle taxe appliquer, faute de loi cantonale, il demande que les députés de Nyon soutiennent notre ville.

Pour M. Jean-Claude MERMILLIOD, les arbres majeurs sont l'objet d'une gestion pour le moins opaque et dont la communication est singulièrement déficiente. Pour être concret, un grand tilleul au début du quai Louis Bonnard a été abattu récemment, celui situé à droite en sortant de la Porte Ste-Marie a été très largement rabattu. Tout d'abord, il regrette que le point 4 de son postulat sur la «protection de la biodiversité» qui demandait que l'on puisse examiner les hautes branches des arbres taillés, rabattus ou abattus n'ait pas été pris en considération. Des espèces intéressantes auraient pu être trouvées, ce qui aurait enrichi d'une part la connaissance de la biodiversité à Nyon et d'autre part les collections du jardin botanique de Lausanne qui est demandeur de spécimens intéressants dans le canton. Le règlement de la commission des arbres ne contient que des articles destinés à la gestion des arbres sur des terrains privés et aucun sur la gestion de la ville. A Nyon, les Espaces Verts jouissent d'une très grande liberté dans la gestion du patrimoine. Considérée probablement comme une question technique, affaire de professionnels, elle échappe à toute appréciation du Conseil. Par conséquent, il a deux requêtes :

- Premièrement, il serait utile et apprécié que Madame la Municipale des Espaces Verts informe le Conseil, lors des communications municipales, sur les travaux importants réalisés ou prévus dans un passé ou un futur proche de la tenue du Conseil, avec une justification précise, notamment en ce qui concerne les abattages ;
- Deuxièmement, il demande que les Espaces Verts présentent un plan d'entretien des arbres, avec description des moyens (abattage / remplacement, taille légère ou lourde, etc), accompagné si nécessaire d'un bilan de santé des arbres surveillés ou à surveiller, et qu'il soit soumis au Conseil après avoir été examiné par la Commission des arbres qui rédigera un rapport.

M. Tefik RASHITI était surpris de voir dans la presse que deux Conseillers de la droite jouent sur la peur des citoyens, en publiant des chiffres dont il ne sait pas où ils les ont pris. Il voudrait également faire remarquer qu'un article mentionnait toucher à 10% du personnel communal et il trouve inadmissible de publier de faux chiffres et faire peur avec une augmentation d'impôts alors qu'en tant que Conseiller, il n'en a pas entendu parler.

Concernant l'information au Conseil communal reçue, M. Christian PUHR signale que la commission des finances se réunira à ce sujet et un rapport sera peut-être fait.

Mme Inès ABEYA signale que le système Wi-Fi mis en place dans la ferme du Manoir et à la salle de la Bretèche est très complexe. Bien qu'étant informaticienne, elle n'arrive pas à se connecter avec les codes d'accès qu'elle a reçus. Selon un sondage, seules quelques rares personnes sont arrivées à se connecter. Elle souhaite un accès simple et ouvert, comme il y en a dans de nombreux lieux publics.

Mme Christine VUAGNIAUX revient sur la surveillance mutuelle des habitations, dont elle avait exposé le principe il y a une année. Il s'agit en fait d'une formation des citoyens à la prévention qui ne coûte rien. Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui avait répondu que des contacts avaient été pris pour les quartiers de villas. Or, une année plus tard, nous n'avons pas de nouvelles. Toutefois, Mme Vuagniaux a appris qu'une présentation a été faite au commissaire en janvier 2010. Elle souhaite connaître la suite.

Mme Florence DARBRE GUBBINS fait remarquer que la propriété acquise par la ville à l'avenue des Eules 7 a un drapeau de pirates à son sommet. Elle souhaite savoir si des squatters ont investi les lieux ou a-t-elle été louée par la commune.

M. le Municipal Claude ULDRY lui signale que, comme d'autres maisons, celle-ci a été louée avec un bail qui peut être résilié dans les trois mois. Cette solution permet de ne pas avoir de squatters et de rentabiliser la propriété. Les locataires ont versé une caution de trois mois de loyer et paient CHF 1500.- par mois. A l'intérieur de la maison les aménagements demandés ont été faits.

M. David SAUGY a vu une intervention de Mme la Municipale Monique BOSS qui disait que la ville était prête à étudier toutes les solutions qui pourraient sauvegarder le cinéma. Il souhaite connaître ces solutions envisagées et si la Municipalité est engagée à travers ses propos.

Mme la Municipale Monique BOSS souligne que le cinéma est du domaine totalement privé et fonctionne en tant que tel. Elle a été interpellée sur le sujet et a répondu être attentive car un cinéma est important pour qu'une ville vive.

M. Régis JOLY revient sur le transfert de l'usage de Colovray à l'UEFA, accepté par le Conseil. Il demande si l'UEFA a également signé la convention.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que le comité exécutif s'est réuni fin janvier pour statuer sur la proposition et finaliser l'accord. Il devrait entrer en vigueur pour le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Mme Doris ULDRY signale qu'elle préfère recevoir des préavis plutôt que de passer les dépenses par le budget. Un préavis permet d'avoir plus de détails et une commission a ensuite des contacts directs avec les Municipaux et Chefs de service.

M. Yves FROIDEVAUX souhaite connaître les incidences financières sur la tarification des TPN ainsi que le subventionnement de la commune, lors de l'intégration de la communauté tarifaire Mobilis. Comme on annonce une opération neutre, si les billets ne sont pas combinés, ils devront sûrement être augmentés. Deuxièmement, il salue l'approche sans tabou et équilibrée de la démarche d'économies. Il lui semble que les axes choisis permettent un processus intéressant. Il aimerait un état des lieux régulier par rapport aux démarches et réflexions entreprises. Il souhaite le plus de transparence possible pour le budget. Il relève que la Municipalité doit respecter ses engagements comme par exemple la convention signée avec Vision du Réel. Il serait donc difficile de diminuer les subventions.

M. Marc PRUDENTE remercie M. le Municipal Claude DUPERTUIS pour les premiers éléments de réponse au sujet du PQ du Stand. Lorsqu'il donnera plus de détails, M. Prudente souhaite connaître le délai envisagé pour la dépose de ce plan de quartier.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur l'information concernant les mesures d'économies et démarches de simplifications administratives. Il ajoute que, s'il y a effectivement eu jusque là peu de préavis cette année, il était nécessaire de faire une pause au vu des difficultés financières qui s'annoncent. Même si les chiffres 2009 ne sont pas encore disponibles, il est important d'aller rapidement vers des solutions imposées par la situation. Celle-ci mérite une réaction sérieuse. Il précise qu'il n'y a pas de solution simple ou simpliste. Il ne suffit pas de faire uniquement des économies ou d'augmenter uniquement les impôts. On ne peut pas répondre à la situation actuelle par une solution ou par l'autre. Tous les volets possibles doivent être étudiés. Les objectifs décrits sont assez simples, il faut retrouver une capacité d'investissement. Si rien n'est fait, dans l'année 2010, il faudra emprunter pour faire tourner le ménage communal. Cela ne signifie pas non plus tout arrêter et tout bloquer. La ville est en développement et l'on se doit d'investir. Il faut également réduire le déficit structurel. Quoiqu'il arrive du point de vue conjoncturel, nous avons trop de dépenses par rapport à nos recettes, en tout cas pour 2 ou 3 ans.

L'une des raisons de ce déficit est la péréquation cantonale, mais la Municipalité espère que les changements seront bientôt votés, ce qui signifierait une sensible amélioration. Il faut également analyser les prestations. Chaque année, lors de l'établissement du budget, des efforts sont faits, mais cela n'est pas suffisant. Actuellement, la situation demande de remettre en question certaines prestations. Ce travail a été fait lors d'un séminaire avec les cadres de l'administration et toutes les pistes possibles ont été étudiées sans tabou, y compris en remettant en question certaines prestations et subventions, nonobstant le fait que la commune a certains engagements. Toutes les conventions sont liées à l'adoption du budget par le Conseil. Il reste une solution via le budget de diminuer le cachet. Toutes les subventions ont été étudiées. Aucune décision n'a été prise. L'impact et le rapport coût-impact est actuellement étudié.

La Municipalité veut aussi optimiser les processus, mettre en place une simplification administrative. Si les Conseillers ont des suggestions, elles sont les bienvenues. C'est souvent un regard extérieur qui permet de se remettre en question. Le plan des investissements est actuellement revu dans les services. On espère avoir la planification dans quelques semaines. Le but est de se concentrer sur les priorités, de faire que les ressources financières et humaines soient concentrées sur les objets prioritaires. Des nouvelles recettes seront examinées, et rien est exclu. Par rapport aux points d'impôts, plusieurs variantes sont possibles. Si la Municipalité vient avec une proposition d'augmentation d'impôts, elle sera précise, argumentée, le cas échéant limitée dans le temps et peut-être affectée. Pour le moment aucune décision n'est prise. Toutes les possibilités doivent être étudiées, y compris les plus désagréables. Toutes les propositions d'économies et de nouvelles recettes seront étudiées jusqu'à fin mars. A ce moment, il y aura une directive pour le budget, qui est élaboré aux mois de juin – juillet.

Concernant les simplifications administratives, de plus amples informations seront données à la fin de l'année, mais il s'agit d'un travail difficile et de longue haleine. Au niveau de la hiérarchisation du plan d'investissements, des informations seront données en juin ou au plus tard lors de la présentation du budget. La Municipalité est à disposition de la commission des finances, le but est de travailler dans la transparence et avec concertation et échanges. La situation mérite une approche sérieuse, pragmatique et sereine.

A 23h. 02, M. le Président lève la séance.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler



Nathalie Vuille

Annexes: Liste des commissions  
Interpellation de M. Jacky COLOMB au sujet du trafic de drogue  
Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB au sujet de la Vy-Creuse